



*UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires*

**VAL-DE-MARNE**

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.43.99.65.48 ou 01.43.99.37.95 ou 01.41.94.34.64

Fax : 01-43-39-68-32

## **Déclaration liminaire de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires au CTPD du 7 novembre 2011**

Le CTPD d'aujourd'hui est le dernier du mandat actuel, issu des élections professionnelles du 4 décembre 2007. C'est donc le moment de tirer un bilan de ce qui s'est passé au sein de cette instance pendant 4 ans.

Pour les représentants du personnel que nous sommes, constat est fait que tous les projets de l'administration ont été mis en application quand les contre-projets des organisations syndicales n'ont pas été entendus... sauf indirectement, lorsque la valse des réformes a conduit l'administration à faire machine arrière !

Pourtant nous n'avons eu de cesse de combattre les projets néfastes pour un service public de proximité et pour que les agents aient la possibilité de travailler au plus près de leur domicile. Force est de constater que les restructurations et autres réorganisations ont toujours été dans le sens d'une plus grande concentration, notamment sur l'Hôtel des Finances de Créteil.

Le seul point à l'ordre du jour pour lequel notre avis est demandé n'échappe pas à la règle.

Comme dans l'ensemble des services, l'administration a organisé la pénurie d'effectifs sur un certain nombre d'implantations de Fiscalité Immobilière (FI). Résultat : aujourd'hui l'administration décide de regrouper certaines FI et donc de supprimer certaines structures locales afin d'« améliorer la qualité de la mission et d'améliorer les conditions de vie au travail des agents ». Personne n'est dupe. A l'heure actuelle, les agents affectés effectuent tout à fait consciencieusement leur mission et les relations entre FI existent afin de mutualiser leurs pratiques.

Vous envisagez, à terme, de rapprocher les conservations des hypothèques, la Fiscalité Immobilière et les Pôles enregistrement. Vous calquez le fonctionnement des FI sur celui des PCE et des Brigades de vérification en dégageant ainsi de nouvelles possibilités de supprimer des emplois. Vous anticipez la loi de finances ! Depuis quand appliquons nous par anticipation les suppressions d'emplois ? Vous êtes peut-être un bon petit soldat du gouvernement, mais votre rôle est plutôt d'être neutre et d'appliquer les suppressions d'emplois lorsqu'on vous le demandera.

Les ICE sont devenus PCE suite à leur démantèlement avec la même logique qui prévaut aujourd'hui pour le regroupement des FI. Nous pensons d'ailleurs que ce n'est qu'une première étape dans le regroupement. En effet, si vous menez votre projet à bien, il n'y aura aucune cohésion entre PCE et FI, ce sera donc un nouveau prétexte pour regrouper encore à l'avenir.

Au-delà de ces constats, de nombreuses questions se posent :

- Sur l'organisation, entre FI, brigades FI, brigades patrimoniales, DFE, SIE, SIP, Enregistrement : quelle gestion de la FI ? Qui fait quoi en matière de FI ? Quelle répartition des tâches ? Qu'en est-il des liaisons entre ces différents services ?

- Quelles missions du SIP par rapport à la FI (gestion FI et programmation pour la FI) ? Qu'en est-il des cellules DFE ? Quel est le positionnement de ces dernières par rapport aux SIP et aux FI ?

- Sur les moyens : quels outils informatiques ? Quels moyens humains pour la chaîne de travail FI ? N'est-t-on pas dans une situation où les moyens alloués à la FI se réduisent toujours plus ?

Le risque de voir la FI progressivement réduite à une mission résiduelle est réel. C'est bien l'avenir de la FI et d'une certaine technicité fiscale qui est en jeu.

Plus généralement, il y a contradiction entre le discours touchant au « guichet fiscal unique » et cette dispersion des tâches de gestion de la FI entre le SIP, le SIE, et le pôle enregistrement. On risque de faire n'importe quoi uniquement pour pouvoir dire en 2012 que la réforme a été menée.

Alors, hormis le fait de regrouper les FI afin de mieux supprimer des emplois, nous ne voyons pas de motifs réels et sérieux à cette réorganisation.

L'administration des finances publiques participe donc, un peu plus, à la restriction du maillage territorial et augmente les déplacements des contribuables pour qui « l'interlocuteur fiscal unique » est comme l'arlésienne.